

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
193^e année
2 mars 2017
n° 9 / 7722^e
pages 449 à 496



CHRONIQUE / Conflit de lois

La loi applicable à la cession de créance ou de contrat
après l'ordonnance du 10 février 2016

> Louis d'Avout

457

ÉDITORIAL

449 Une opinion parmi d'autres, *Jean-Baptiste Perrier*

ACTUALITÉS

- 452 Créances prioritaires : taxe d'apprentissage et participation à la formation
- 452 Contrat en cours : aggravation des obligations du débiteur en cas de procédure collective
- 453 Comparution sous la contrainte : portée de l'autorisation quant au respect de la vie privée
- 453 Archive publique : qualification de documents émanant de Philippe Pétain
- 454 Nouveau statut de Paris : adoption définitive du projet de loi

POINT DE VUE

455 Vers une cohérence de la responsabilité des commettants et des préposés ?, *Jeremy Antippas*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 470 **Panorama** : Contentieux familial, *Mélina Douchy-Oudot*
- 481 **Notes** : La Cour de cassation autorise un contrôle judiciaire du prix en application de l'article L. 442-6, I, 2°, du code de commerce, *note sous Com. 25 janv. 2017, Frédéric Buy*
- 484 Quelle indemnisation pour un vol retardé avec correspondance hors du territoire de l'UE ?, *note sous Civ. 1^{re}, 30 nov. 2016, Ghislain Poissonnier et Pascal Dupont*
- 490 Principe de proportionnalité entre droit à la preuve et droit au respect de la vie privée, *note sous Civ. 1^{re}, 22 sept. 2016, Bernard Beignier et Sonia Ben Hadj Yahia*

ENTRETIEN

496 Astrid Marais - Conserver, aujourd'hui, le sang du cordon ombilical d'un enfant,
en vue de le soigner, demain

DAJLOZ



Version numérique incluse*



321709



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

CHIEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carolc ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Gincette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 540 € HT (551,34 € TTC)

Étranger: 606 € HT

Prix au numéro: 24 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mars 2017

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Jean-Baptiste Perrier

449

Une opinion parmi d'autres

ACTUALITÉS

452

DROIT DES AFFAIRES

Entreprise en difficulté

Créances prioritaires: taxe d'apprentissage et participation à la formation, *Com.* 22 févr. 2017
Contrat en cours: aggravation des obligations du débiteur en cas de procédure collective, *Com.* 22 févr. 2017

453

DROIT PUBLIC

Droit administratif

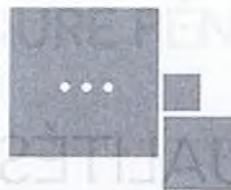
Archive publique: qualification de documents émanant de Philippe Pétain, *Civ. 1^{re}*, 22 févr. 2017
Nouveau statut de Paris: adoption définitive du projet de loi

453

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Comparution sous la contrainte: portée de l'autorisation quant au respect de la vie privée, *Crim.* 22 févr. 2017



POINT DE VUE

455

Vers une cohérence de la responsabilité des commettants et des préposés ?
par Jeremy Antippas



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

457

La loi applicable à la cession de créance ou de contrat après l'ordonnance du 10 février 2016
par Louis d' Avout

PANORAMA

470

Contentieux familial
janvier 2016 - décembre 2016
par Méлина Douchy-Oudot

NOTES

481

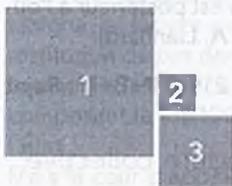
La Cour de cassation autorise un contrôle judiciaire du prix en application de l'article L. 442-6, I, 2°, du code de commerce, *note sous Com. 25 janv. 2017*
par Frédéric Buy

484

Quelle indemnisation pour un vol retardé avec correspondance hors du territoire de l'UE?,
note sous Civ. 1^{re}, 30 nov. 2016
par Ghislain Poissonnier et Pascal Dupont

490

Principe de proportionnalité entre droit à la preuve et droit au respect de la vie privée,
note sous Civ. 1^{re}, 22 sept. 2016
par Bernard Beignier et Sonia Ben Hadj Yahia



ENTRETIEN

496

Astrid Marais - Conserver, aujourd'hui, le sang du cordon ombilical d'un enfant, en vue de le soigner, demain

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et IOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr